



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 44
du 25 novembre 2021**

Sommaire

Organisation générale

Formation professionnelle

Structures labellisées Éduform par la commission nationale de labellisation
décision du 5-11-2021 (NOR : MENE2133936S)

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures - session 2022
circulaire du 4-11-2021 (NOR : ESRS2131978C)

Enseignements primaire et secondaire

Lecture, grande cause nationale

Accompagnement des élèves à la pratique de la lecture
note de service du 16-11 2021 (NOR : MENE2133905N)

Sports

Établissements publics

Liste des établissements placés sous la tutelle du ministre en charge des sports en application de l'article R. 212-8 du Code du sport
note de service n° DS/3B/2021/01 du 21-10-2021 (NOR : SPOV2133310N)

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne
arrêté du 3-11-2021 (NOR : SPOV2133444A)

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme
Un des meilleurs ouvriers de France
décision du 3-11-2021 (NOR : MENE2133318S)

Organisation générale

Formation professionnelle

Structures labellisées Éduform par la commission nationale de labellisation

NOR : MENE2133936S

décision du 5-11-2021

MENJS - DGESCO A2-2

Conformément à l'article 1er de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label Éduform la commission nationale de labellisation du 21 octobre 2021 a arrêté la liste des dernières structures labellisées Éduform :

Académie	Structure	Typologies d'action concernées
Paris	CFA Belliard	Apprentissage
Paris	CFA Bessières	Apprentissage
Strasbourg	Greta Centre Alsace	Formation continue
Grenoble	Greta Grenoble	Formation continue VAE Apprentissage
Guadeloupe	Greta de la Guadeloupe	Formation continue VAE Apprentissage
Martinique	Greta de l'académie de Martinique	Formation continue VAE
Normandie	Greta Sud-Normandie	Formation continue Bilan de compétence VAE
Guadeloupe	Greta-CFA de Saint-Martin et Saint-Barthélémy	Formation continue VAE Apprentissage
Besançon	Greta Jura	Formation continue VAE Apprentissage
Réunion	GIP FCIP Réunion	Formation continue Bilan de compétence VAE Apprentissage
Réunion	Greta Réunion	Formation continue
Montpellier	Greta-CFA Montpellier Littoral	Formation continue Bilan de compétence Apprentissage
Bordeaux	Greta-CFA Aquitaine	Formation continue Bilan de compétence VAE Apprentissage
Besançon	GIP FTLV Besançon	Formation continue VAE Apprentissage
Lyon	Greta-CFA Hôtellerie, Restauration et Alimentation	Apprentissage

Paris	GIP FCIP de Paris	Formation continue Bilan de compétence VAE
Lyon	Gipal-Formation	Formation continue Bilan de compétence VAE
Montpellier	Greta-CFA de l'Aude	Formation continue Bilan de compétence Apprentissage
Lyon	Greta-CFA du Rhône	Formation continue VAE Apprentissage
Aix-Marseille	Greta-CFA Marseille Méditerranée	Formation continue Bilan de compétence Apprentissage
Créteil	GIP FCIP Créteil	Formation continue VAE Apprentissage
Normandie	Greta de l'Eure	Formation continue
Clermont-Ferrand	Greta Nord-Allier	Formation continue VAE
Lille	GIP FCIP Éducation et Formation tout au long de la vie	Formation continue Bilan de compétence VAE Apprentissage
Grenoble	Greta Viva 5	Apprentissage
Aix-Marseille	Greta-CFA Alpes Provinces	Apprentissage
Reims	Greta-CFA de la Marne	Apprentissage
Toulouse	Greta-CFA Midi-Pyrénées Nord	Apprentissage
Strasbourg	GIP FCIP Alsace	Apprentissage
Toulouse	Greta Midi-Pyrénées Sud	VAE Apprentissage
Toulouse	GIP FCIP Toulouse	Apprentissage
Dijon	GIP FTLV Bourgogne	Apprentissage

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures - session 2022

NOR : ESRS2131978C
circulaire du 4-11-2021
MESRI - DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux cheffes et chefs d'établissement

La Banque d'épreuves littéraires (BEL) est constituée des épreuves d'admissibilité au concours Lettres (A/L) de l'ENS (Ulm), au concours littéraire de l'ENS de Lyon, et au concours langue étrangère : anglais de l'ENS Paris-Saclay. La voie Lettres - Sciences sociales (B/L) n'est pas concernée par la présente circulaire : elle a ses propres dispositifs. Certaines épreuves de la BEL sont, depuis 2009, communes aux trois écoles normales supérieures. Depuis la session du concours 2011, la BEL est ouverte à de nouvelles écoles et formations.

L'accord conclu entre l'ENS, l'ENS de Lyon et les écoles et formations partenaires a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de candidats issus des classes préparatoires de Lettres deuxième année d'intégrer des écoles ou formations variées, à partir de l'ensemble des épreuves écrites de l'ENS ou des ENS auxquelles ils se préparent. L'ENS et l'ENS de Lyon restent organisatrices des concours et conceptrices des sujets et des programmes de seconde année.

Les écoles et formations membres de la BEL prennent en compte les épreuves écrites de la banque comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans leurs cursus, selon des modalités présentées, pour chaque partenaire, dans les annexes ci-jointes. Elles peuvent maintenir, si elles le souhaitent, leurs propres voies et / ou épreuves de recrutement en parallèle de la banque d'épreuves.

Les candidats, en fonction de leurs résultats aux épreuves écrites de la BEL et aux autres éventuelles épreuves d'admissibilité, ont la possibilité de se présenter aux épreuves d'admission d'autres concours et formations, auxquels ils se seront préalablement inscrits. L'admission se fait au niveau L3 ou M1.

La liste de ces concours et formations est fixée, pour 2022, aux établissements suivants :

- Celsa (Sorbonne Université) ;
- Concours BCE (19 écoles de management) ;
- Concours Écricome Littéraires (5 écoles de management) ;
- École nationale des chartes ;
- École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Esit, université Sorbonne-Nouvelle Paris 3) ;
- Instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, de Lille et de Lyon ;
- Isit (Institut de management et de communication interculturels) ;
- Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP) ;
- Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) / École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr ;
- École du Louvre.

1. Procédure d'inscription des candidats

Tous les candidats qui veulent bénéficier du dispositif de la BEL doivent, via le serveur Internet www.concours-bel.fr, s'inscrire aux concours et passer les épreuves écrites des ENS : soit celles du concours A/L de l'ENS (Ulm), soit celles du concours littéraire de l'ENS de Lyon, soit celles des deux concours s'ils le souhaitent.

L'inscription à certains concours autres que ceux des ENS peut être payante. Les règlements des concours des différentes écoles peuvent prévoir la dispense des frais d'inscription pour les étudiants boursiers. Le cas échéant, le paiement des frais d'inscription s'effectue, lors de l'inscription, sur le site de la BEL : www.concours-bel.fr

De nombreuses écoles et formations disposaient de voies ou d'épreuves permettant aux étudiants des CPGE littéraires d'intégrer leurs cursus. Ces voies d'accès ou épreuves sont parfois maintenues. Les inscriptions se font alors directement auprès des écoles et formations, lesquelles indiquent les conditions d'accès aux candidats.

2. Admissibilité

Les résultats des écrits des ENS sont transmis à une date convenue par les services compétents des ENS. À partir de ces résultats, les écoles et formations partenaires de la BEL déterminent l'admissibilité dans leur propre voie de recrutement. Cette admissibilité peut supposer que les candidats passent des épreuves supplémentaires, définies par ces écoles et formations.

3. Admission

L'admission est décidée par les différentes écoles et formations, chacune organisant les épreuves d'admission selon ses procédures propres, en veillant à les faire connaître aux étudiants et à les conseiller. L'attention des candidats est attirée sur le fait que les notes obtenues à la BEL leur seront communiquées postérieurement à la fin de l'ensemble des épreuves.

4. Intégration

Les écoles et formations offrent des voies d'accès, *via* la BEL, soit au niveau L3, soit au niveau master, soit aux deux niveaux.

L'accès au niveau L3 est ouvert à tous les étudiants des classes préparatoires de Lettres deuxième année.

L'année de L3 se fait dans l'école ou la formation d'accueil, ou sous sa responsabilité.

L'accès direct au niveau M1 est ouvert aux étudiants qui ont effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année. L'établissement d'accueil peut imposer des conditions particulières ou des épreuves complémentaires qui seront clairement portées à la connaissance des candidats au moment de leur inscription.

Certaines écoles et formations peuvent aussi accepter de pré-admettre en cycle master un étudiant de niveau L2, à charge pour cet étudiant de valider l'année suivante une L3, selon des modalités définies par l'école ou la formation.

5. Groupe de suivi

Un groupe de suivi, réunissant un représentant de chacun des partenaires et des représentants des associations de professeurs et des proviseurs des lycées ayant des classes préparatoires, se réunit deux fois par an dans le but de faire le bilan du concours précédent, ainsi que le point sur la session en cours, et de favoriser les échanges et la concertation autour de la BEL.

6. Abrogation de la circulaire du 29 octobre 2020

La circulaire du 29 octobre 2020, relative aux débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures (session 2021), est abrogée.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,
Isabelle Prat

Liste des annexes

Annexe 1 - Celsa, Sorbonne Université

Annexe 2 - Concours BCE - 19 écoles de management

Annexe 3 - Concours Écricome Littéraires

Annexe 4 - École nationale des chartes

Annexe 5 - École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Esit) de l'université Sorbonne-Nouvelle (Paris 3)

Annexe 6 - Instituts d'études politiques

Annexe 7 - Isit (Institut de management et de communication interculturels)

Annexe 8 - Institut supérieur du management public et politique (ISMAPP)

Annexe 9 - Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) / École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr

Annexe 10 - École du Louvre

Annexe 1 - Celsa, Sorbonne Université

Grande école rattachée à l'université Sorbonne Université, le Celsa dispense des formations professionnalisantes de haut niveau en journalisme, communication, marketing, publicité et ressources humaines. Il délivre des diplômes de licence,

master, doctorat, magistère et MBA.

Depuis le concours 2011, le Celsa propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa, soit pour une entrée en première année de master de l'information et de la communication du Celsa, spécialité journalisme. Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour le journalisme.

Les étudiants intéressés par le Celsa se reporteront utilement à son site Web : www.celsa.fr.

1. Entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication

1.1 Procédure d'inscription des candidats

Pour la session 2022, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa disposent de deux voies d'accès :

- soit en passant toutes les épreuves du concours organisé par le Celsa. Les étudiants s'inscrivent directement auprès du Celsa (www.celsa.fr) et ne s'inscrivent pas sur le site d'inscription de la BEL ;

- soit après inscription et composition aux épreuves écrites de la BEL, en ne passant que les épreuves d'admission du concours du Celsa, selon la procédure d'admission décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie doivent s'inscrire sur le site www.concours-bel.fr, sélectionner la case Celsa - concours d'entrée en L3 dans le logiciel d'inscription à la BEL et s'inscrire ensuite sur le site du Celsa www.celsa.fr.

Tout étudiant qui se présenterait au concours classique du Celsa et n'y serait pas admissible ne pourrait se prévaloir d'une admissibilité au concours des ENS pour passer les épreuves d'admission du Celsa.

1.2 Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Ces admissibles seront convoqués directement par le Celsa pour passer les épreuves d'admission.

1.3 Admission

Lors de leur inscription en ligne au Celsa, les admissibles devront choisir l'un des cinq parcours ouverts en troisième année de licence, à savoir :

- marque ;
- entreprises et institutions ;
- ressources humaines et conseil ;
- le Magistère ;
- médias.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury correspondant au parcours choisi. Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi.

2. Entrée en première année de master de l'information et de la communication, spécialité journalisme

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

2.1 Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer par la voie BEL le concours d'accès en première année de master information et communication, spécialité journalisme, et remplissent les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la BEL. Ils devront s'inscrire sur le site Internet de la BEL (www.concours-bel.fr) en sélectionnant la case Celsa - Master 1 de journalisme et s'inscrire ensuite sur le site du Celsa (www.celsa.fr).

2.2 Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL, les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Ces admissibles seront convoqués directement par le Celsa pour passer les épreuves d'admission.

2.3 Admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury chargé d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat pour exercer le métier de journaliste, ainsi que son aisance en anglais.

Le Celsa organisera une journée portes ouvertes le samedi 8 janvier 2022, de 10 h 30 à 17 h 30, au Celsa même, et participera aux journées portes ouvertes de Sorbonne Université, courant février 2022, au centre Malesherbes, pour les licences, et courant mars 2022, à la Maison de la recherche, pour les masters.

Annexe 2 - Concours BCE - Banque commune d'épreuves des écoles de management

La BCE est le concours post-classes préparatoires pour l'admission dans les programmes Grande Ecole de 19 écoles de management : Audencia Business School ; Brest Business School ; BSB - Burgundy School of Business ; EM Normandie ; Edhec Business School ; emlyon Business School ; ESC Clermont Business School ; ESCP Business School ; Essec ; Excelia

Business School ; Grenoble École de Management ; HEC Paris ; ICN Business School ; Insec Grande École ; Institut Mines-Telecom Business School ; ISC Paris Grande École ; Skema Business School ; SCBS - South Champagne Business School ; TBS Business School.

La BCE est administrée par la direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie Paris - Île de France.

Depuis le concours 2011, la voie d'accès que la BCE propose aux étudiants des classes préparatoires littéraires intègre les résultats obtenus aux concours de la BEL : concours A/L de l'ENS (Ulm), concours littéraire de l'ENS de Lyon, concours langue étrangère : anglais de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants intéressés par la BCE se reporteront utilement à son site Web : www.concours-bce.com.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer les concours des écoles de la BCE doivent s'inscrire sur le site Internet de la BEL, www.concours-bel.fr, et sélectionner BCE, puis choisir les concours retenus. Ils devront déterminer dès leur inscription les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles de la BCE, celles du concours ENS (Paris) A/L ou celles du concours ENS de Lyon.

L'inscription aux concours des écoles de la BCE est payante, sauf pour les étudiants boursiers. Les candidats sont invités à consulter les tarifs appliqués sur le site Internet de la BCE.

La BCE maintient, en parallèle des épreuves de la BEL, ses propres épreuves écrites :

- épreuves communes de contraction de texte et de langues vivantes 1 et 2 ;
- épreuves spécifiques à la voie littéraire de dissertation littéraire, dissertation philosophique, et histoire ou géographie.

2. Admissibilité

Le jury réuni par chaque école arrête par ordre de mérite la liste des étudiants autorisés à passer les épreuves d'admission, en fonction du total de points obtenus à l'écrit. Dans ce total, on distingue :

- les notes obtenues aux épreuves écrites communes (obligatoires pour tous les concours) et spécifiques, mentionnées ci-dessus ; chaque école affecte aux épreuves qu'elle a retenues pour son concours des coefficients qui lui sont propres ;
- la moyenne d'admissibilité (sur 20) obtenue par les candidats aux épreuves des concours d'entrée aux ENS, également affectée d'un coefficient modulé par chaque école.

Ce total est, dans la voie littéraire comme dans les autres voies, de 600 points au maximum (30 coefficients). Il permet l'interclassement des candidats des différentes voies.

Le détail des coefficients, pour chaque école, est consultable dans la brochure annuelle du concours et, en ligne, sur le site Internet de la BCE.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles à l'un des concours BCE seront convoqués aux épreuves orales organisées par chacune des écoles aux concours desquelles ils se seront inscrits.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités détaillées de concours (caractéristiques des épreuves, notamment) sur le site Internet de la BCE : www.concours-bce.com.

Annexe 3 - Concours Écricome Littéraires

Écricome est la banque d'épreuves communes à cinq grandes écoles de management :

- EM Strasbourg Business School ;
- Kedge Business School ;
- Montpellier Business School ;
- Neoma Business School ;
- Rennes School of Business.

Elle propose une gamme de concours ouverts à de nombreux profils, notamment le concours Écricome Littéraires, destiné aux élèves des classes préparatoires littéraires (A/L et B/L). La présente annexe ne concerne que le concours A/L de l'ENS Ulm et les concours littéraires de l'ENS de Lyon (séries Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines).

Écricome propose, à partir de la BEL, une voie d'accès aux étudiants des classes préparatoires littéraires.

Les étudiants intéressés par Écricome se reporteront utilement à son site Web : <http://www.ecricome.org>

Les étudiants des filières littéraires disposent d'un nombre de places réservées (170 places ouvertes en 2022) au sein du Programme Grande École de chaque établissement membre.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours Écricome Littéraires doivent s'inscrire sur le site Internet de la BEL, www.concours-bel.fr, et sélectionner la case Écricome .

L'inscription au concours Écricome Littéraires est payante pour tous :

- candidats non boursiers : frais de concours + frais administratifs ;
- candidats boursiers : frais administratifs uniquement.

Les candidats devront impérativement vérifier et compléter les informations se trouvant dans leur espace candidat Écricome, importées directement des données récoltées par le système d'information de la BEL et téléversées sur le site Internet www.ecricome.org, afin de pouvoir consulter leurs résultats d'admissibilité et s'inscrire pour les épreuves orales.

2. Admissibilité

Les écoles d'Écricome fixent chacune leur barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales suivantes :

- un oral d'anglais ;
- un oral dans une autre langue vivante, ou en latin ou en grec ancien ;
- un entretien individuel.

Pour toutes les épreuves de langue vivante, le format est le suivant : visionnage d'une vidéo de 3 minutes environ ; préparation de 20 minutes, pendant laquelle le candidat peut librement revoir la séquence ; entretien de 20 minutes devant un jury. Le candidat devra :

- 1) faire la synthèse de la séquence de manière à démontrer sa bonne compréhension du sujet (3-4 minutes) ;
- 2) commenter un point précis librement choisi ;
- 3) répondre aux questions de l'interrogateur sur le contenu de la vidéo ou plusieurs sujets connexes ;
- 4) finir l'entretien sur un sujet libre de manière à permettre aux membres du jury de vérifier ses connaissances civilisationnelles.

Nouveauté 2022 : la durée de l'épreuve de latin ou grec ancien évolue. Les candidats auront désormais 1 heure de préparation (traduction d'un texte), suivie de 30 minutes devant le jury.

Les épreuves de langue sont communes à toutes les écoles et ne se passent qu'une seule fois et dans une seule école.

Chaque note obtenue est validée par les autres écoles concernées, chaque école appliquant son propre coefficient.

L'entretien individuel se passe dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque école applique son propre coefficient.

Le candidat prend d'abord rendez-vous, pour la combinaison d'épreuves langues et entretien individuel, dans l'école qu'il a choisie lors de son inscription comme centre d'épreuves orales, sous réserve d'y être admissible. Il prend ensuite rendez-vous dans les autres écoles, s'il y est admissible, uniquement pour un entretien.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités de ces épreuves orales sur le site Internet d'Écricome.

Notification importante : par équité et dans le respect du règlement général des concours Écricome Littéraires, le nombre d'épreuves écrites est réduit de 6 à 5, tant pour les candidats de la filière BEL (A/L et ENS Lyon) que pour ceux de la filière BLSES (B/L) :

- pour la BEL, c'est l'épreuve à option de l'ENS Paris qui est supprimée ;
- pour la BLSES, la suppression concerne l'épreuve de langue vivante étrangère de l'ENS Paris-Saclay.

Annexe 4 - École nationale des chartes

L'École nationale des chartes est un établissement public, qui bénéficie du statut de grand établissement.

Elle délivre trois diplômes :

- le master ;
- le doctorat ;
- le diplôme d'archiviste paléographe.

Le diplôme d'archiviste paléographe, seul concerné par la BEL, constitue une voie d'accès privilégiée aux corps de conservateur du patrimoine (spécialité archives) et de conservateur des bibliothèques. Les archivistes paléographes ont accès à ces débouchés, après avoir suivi les écoles d'application correspondantes (INP, Enssib). Certains préfèrent passer l'agrégation et poursuivre une carrière d'enseignant-chercheur, en histoire ou en lettres.

La scolarité d'archiviste paléographe dure trois ans et neuf mois et se conclut par la soutenance d'une thèse en fin de quatrième année. Sont recrutés des élèves fonctionnaires stagiaires ressortissants de l'UE, par le biais d'un concours national.

Ce concours d'entrée pour le diplôme d'archiviste paléographe distingue :

- un concours d'accès en première année, sur épreuves (20 postes d'élèves fonctionnaires stagiaires en 2021), subdivisé en

deux voies : A (12 postes en 2021) et B (8 postes en 2021). Seule la voie B de ce concours est concernée par les épreuves de la BEL ;

- un concours d'entrée en deuxième année, sur titres (0 poste en 2021), qui n'est pas concerné par la BEL.

Les étudiants intéressés par l'École nationale des chartes se reporteront utilement à son site

Web : <http://www.chartes.psl.eu/fr/enseignements>.

1. Procédure d'inscription des candidats au concours d'accès en première année, voie B

Les candidats à la voie B s'inscrivent sur le site Internet de la BEL (www.concours-bel.fr).

Deux épreuves écrites sur six sont communes à la BEL : composition d'histoire (pour laquelle l'École nationale des chartes participe à la correction aux côtés de l'ENS (Paris) et de l'ENS de Lyon et commentaire d'un texte en langue vivante étrangère, avec traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1)). Pour ces deux épreuves, l'École nationale des chartes prend les notes de la BEL. En outre, les épreuves de version latine ou de version grecque sont communes avec celles de l'ENS (Paris) (attention : seules les épreuves de version latine ou grecque de l'ENS sont prises en compte par l'École nationale des chartes, à l'exclusion des épreuves de traduction et de commentaire d'un texte latin ou d'un texte grec de l'ENS). Les autres épreuves sont propres à l'École nationale des chartes.

2. Admissibilité au concours d'accès en première année, voie B

L'École nationale des chartes fixe sa barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'histoire et de LV1 de la BEL, le cas échéant aux épreuves de version latine ou grecque de l'ENS (Paris) et aux épreuves propres à l'école.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales organisées par l'École nationale des chartes. Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités des épreuves écrites et orales sur le site Internet de l'école.

La possibilité est ouverte aux élèves bi-admis à l'ENS (Paris) et à l'École nationale des chartes de mener les deux cursus en parallèle. Le lauréat choisit l'établissement dont il suit la scolarité en tant que fonctionnaire stagiaire ; il est inscrit dans l'autre établissement en tant que simple élève, sans y bénéficier d'un traitement. Cette possibilité est notamment soumise à l'accord du directeur de l'établissement que le lauréat rejoint en tant que fonctionnaire stagiaire.

Annexe 5 - École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Esit) de l'université Sorbonne-Nouvelle

École universitaire intégrée à l'université Sorbonne nouvelle, l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Esit) offre des masters préparant aux métiers de la traduction, de l'interprétation de conférence, de l'interprétation en langues des signes française et à la recherche en traductologie. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction et un master d'interprétation de conférence, ainsi que le master européen d'interprétation de conférence (EMCI). Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT). Depuis la session 2011, l'Esit propose une voie d'accès en master de Traduction à partir de la BEL.

Les candidats intéressés par l'Esit se reporteront utilement à son site Web : www.esit.univ-paris3.fr.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les élèves de troisième année de classe préparatoire (khûbes) souhaitant concourir à l'Esit doivent s'inscrire sur le site commun de la banque d'épreuves littéraires (BEL), www.concours-bel.fr, en veillant à sélectionner l'Esit dans la section Banques/Concours/Options. À noter que seul le master de traduction est accessible par cette voie.

L'Esit rappelle aux candidats l'importance de choisir pour la candidature une combinaison linguistique en rapport avec les langues présentées au concours de l'ENS.

Le jury d'admissibilité de l'Esit délibère sur la base des bulletins de notes des premier et deuxième semestres de l'année 2020-2021 et du relevé des notes des épreuves écrites des concours ENS reçu en juin 2021 (documents à adresser au plus tard le 14 février 2022 à contact-bel-esit@univ-paris3.fr). Les candidats devront préciser la combinaison linguistique présentée au concours de l'Esit : combinaison linguistique trilingue (langue principale ou maternelle A, langue active B, langue passive C, l'anglais et le français étant obligatoires en B ou en C) ou combinaison linguistique bilingue (langue principale ou maternelle A, langue active B).

Le français et l'anglais sont les deux langues obligatoires pour une combinaison linguistique trilingue. Les combinaisons linguistiques bilingues comprennent obligatoirement le français. La combinaison bilingue anglais-français est disponible chaque année ; pour toute autre langue, les candidats doivent s'assurer au préalable de leur disponibilité à l'Esit pour l'année d'inscription visée.

Une documentation explicative spécifique est téléchargeable sur le site Web de l'Esit (<http://www.univ-paris3.fr/esit>), sous la rubrique Candidats/Candidats CPGE.

Les candidats ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section traduction de l'Esit ne prévoit pas d'enseignement à minima en combinaison bilingue ne seront pas retenus par le jury de l'Esit.

2. Admissibilité

Seuls les candidats BEL ayant validé une L3 dans une université française ou étrangère ou effectué une troisième année de classe préparatoire seront considérés comme admissibles au concours de l'Esit. Le jury détermine la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission au vu des résultats obtenus à la BEL.

3. Admission

Le jury de l'Esit convoquera aux épreuves écrites (rédaction, synthèse et traduction) les candidats retenus. Les modalités de ces épreuves seront consultables sur le site Internet de l'Esit. À noter que le prochain concours aura lieu le vendredi 25 mars 2022.

L'admission sera prononcée par le jury de l'Esit au vu des résultats obtenus dans ces épreuves.

4. Intégration à l'Esit

En cas de réussite aux épreuves d'admission, les candidats seront admis en première année de master.

Annexe 6 - Instituts d'études politiques

Trois instituts d'études politiques (IEP) proposent aux étudiants des classes préparatoires littéraires, à partir de la BEL et de l'École nationale des chartes (concours B), une voie d'accès en cycle master. Cette voie s'ajoute aux autres procédures déjà existantes et qui sont maintenues.

Ces trois IEP sont :

- l'IEP d'Aix-en-Provence ;
- l'IEP de Lille ;
- l'IEP de Lyon.

Les étudiants intéressés par ces IEP se reporteront utilement à leur site Web :

- site Internet de l'IEP d'Aix-en-Provence : <http://www.sciencespo-aix.fr> ;
- site Internet de l'IEP de Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu> ;
- site Internet de l'IEP de Lyon : <http://www.sciencespo-lyon.fr>.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année du cycle master des IEP cités ci-dessus disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en quatrième année des IEP, organisée par chaque IEP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès des IEP et n'indiquent pas le choix d'un IEP dans le logiciel d'inscription à la BEL ;
- soit, après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites, en ne passant que les épreuves orales d'admission propres aux IEP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent choisir l'IEP ou les IEP au(x)quel(s) ils veulent candidater, dans le logiciel d'inscription à la BEL.

Les candidats inscrits à l'IEP d'Aix *via* la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission en cycle master.

2. Admissibilité

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL, une barre d'admissibilité qui correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (20 places maximum par IEP, en 2022).

3. Admission

Chaque IEP convoque les candidats déclarés admissibles pour un entretien de motivation. Le jury vérifie l'adéquation entre le profil des candidats et celui des spécialités ou des majeures demandées dans les IEP.

Lors des résultats d'admission, une liste principale est établie et, éventuellement, une liste complémentaire.

4. Intégration aux IEP

Les candidats de niveau L2, admis à l'un des trois IEP cités plus haut, conserveront pendant un an le bénéfice de leur

admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2023. Pendant cette année, le candidat devra valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, ou dans le cadre d'une L3 universitaire.

En fonction des résultats obtenus, l'admission sera définitivement validée et cette validation interviendra lors du jury d'admission au concours 2023.

Si le candidat concerné a effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année, le jury de l'IEP pourra déclarer son admission dès la rentrée 2022.

Les renseignements sur l'organisation des voies d'admission et la présentation des cycles de master seront disponibles, à partir de janvier 2022, sur les sites Internet des IEP concernés.

Les trois IEP organiseront chacun une journée portes ouvertes début 2022 : celui d'Aix-en-Provence le 26 février, celui de Lille le 29 janvier. Pour l'IEP de Lyon, la date sera communiquée ultérieurement sur le site <https://www.sciencespo-lyon.fr/fr/accueil>.

Annexe 7 - Isit (Institut de management et de communication interculturels)

L'Isit est une association loi 1901, créée en 1957 pour former les traducteurs et les interprètes de conférence pour les organisations internationales (Commission européenne, Unesco, OCDE, ONU, etc.). Les compétences professionnelles attendues des diplômés correspondent aux exigences de ces organisations. L'Isit forme aujourd'hui, au niveau master, des experts du multilinguisme et de l'interculturel, en proposant des spécialisations en management interculturel, stratégies internationales et diplomatie, digital, communication interculturelle et traduction, interprétation de conférence... Le diplôme de l'Isit bac + 5 est visé par l'État (grade de master). Ses diplômés ont vocation à travailler dans les organisations internationales et les entreprises comme traducteurs et interprètes, mais aussi comme spécialistes de la communication, du marketing ou des ressources humaines, dans les services internationaux des grandes entreprises françaises et étrangères.

Depuis la session 2011, l'Isit propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en troisième année de licence, soit pour une entrée en première année de master, voie réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

Les étudiants intéressés par l'Isit se reporteront utilement à son site Web : <http://www.isit-paris.fr>.

1. Entrée en troisième année

1.1 Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en troisième année à l'Isit disposent de deux voies d'accès :

- sur dossier, dans le cadre de la convention passée avec la CPGE dans laquelle ils sont inscrits ;
- après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites, le cas échéant. Les candidats sélectionnent, lors de leur inscription sur le site Internet de la BEL (www.concours-bel.fr), la case Isit - Concours d'entrée. Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en ligne, sur le site www.isit-paris.fr, avant le 15 mai 2022 minuit. Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site www.isit-paris.fr), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) dans les langues concernées.

Les étudiants peuvent être autorisés à présenter l'admission par les deux voies.

1.2 Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL et le cas échéant aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

1.3 Admission

L'admission est prononcée par le jury de l'Isit, après examen du dossier et au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves. Les dates de résultats seront précisées sur le site www.isit-paris.fr.

2. Entrée en quatrième année

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une troisième année en classe préparatoire de Lettres.

2.1 Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en 4e année à l'Isit doivent d'abord s'inscrire à la BEL. Lors de cette inscription, les candidats doivent cocher la case Isit - Concours d'entrée. Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en ligne, sur le site www.isit-paris.fr, avant le 15 mai 2022 minuit.

Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuve(s) complémentaire(s) dans les langues concernées.

2.2 Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

2.3 Admission

Le jury de l'Isit examinera les dossiers des candidats qui présenteront les conditions ci-dessus énoncées. Il pourra proposer à certains candidats en 4^e année, dont les résultats ne lui sembleraient pas suffisants, la possibilité d'être admis en troisième année de l'Isit. Les dates de résultats seront précisées sur le site www.isit-paris.fr.

L'Isit organise des journées portes ouvertes les samedis 27 novembre 2021, et 22 janvier, 12 février et 19 mars 2022.

Adresse électronique pour toute question : admissions@isit-paris.fr

Annexe 8 - Institut supérieur du management public et politique (ISMAPP)

L'Institut supérieur du management public et politique est un établissement privé d'enseignement supérieur technique, reconnu par l'État (arrêté du 31 mars 2008, publié au JO du 11 avril 2008). Les principes fondamentaux qui régissent ses activités et animent son action sont contenus dans la Charte de l'établissement.

L'ISMAPP délivre :

- un diplôme d'établissement (bac + 3) en *science politique et management public*;
- un diplôme d'établissement (bac + 5) en *stratégie et décision publique et politique*;
- la certification *Manager des affaires publiques*, enregistrée au niveau I, dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par arrêté du 17 juillet 2015, publié au JO du 25 juillet 2015.

Pour la session 2022, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année (bac+3) ou deuxième année (bac+4) de l'ISMAPP disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en première ou deuxième année de l'ISMAPP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès de l'ISMAPP et ne sélectionnent pas, dans le logiciel d'inscription à la BEL, la case ISMAPP ;
- soit, après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites de l'ENS (Paris) ou de l'ENS de Lyon, en ne passant que l'épreuve orale d'admission propre à l'ISMAPP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent sélectionner la case ISMAPP dans le logiciel d'inscription à la BEL.

Les candidats inscrits à l'ISMAPP *via* la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission.

L'inscription au concours d'entrée de l'ISMAPP dans le cadre de la BEL se fait en même temps que celle aux concours d'entrée dans les Écoles normales supérieures, sur le site www.concours-bel.fr

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, celui de l'ENS (Paris) et celui de l'ENS de Lyon, devront déterminer, dès leur inscription, les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité à l'ISMAPP.

L'ISMAPP prend en compte la totalité des épreuves écrites de la BEL comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans son cursus, selon des modalités présentées ci-après.

L'ISMAPP propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en première année (science politique et management public - bac + 3), soit pour une entrée en deuxième année (stratégie et décision publique et politique - bac + 4). Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour la sphère publique.

Les étudiants intéressés par l'ISMAPP se reporteront utilement à son site Web : <http://www.ismapp.com>

1. Entrée en première année (science politique et management public - bac + 3)

1.1 Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants s'inscrivent et composent aux épreuves écrites de la BEL. Ils sont dispensés des épreuves écrites du concours de l'ISMAPP et ne passent que les épreuves d'admission, selon la procédure décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie doivent sélectionner la case ISMAPP - concours d'entrée en bac + 3 dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr).

1.2 Admission

Les candidats inscrits au concours de l'ISMAPP dans le cadre de la BEL seront convoqués à une épreuve orale. Celle-ci consistera, devant jury, en un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique, qui vise à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points à l'écrit (notes de la BEL) et à l'oral supérieur au total de points défini par l'ISMAPP en fonction du nombre de places mises au concours.

2. Entrée en deuxième année (stratégie et décision publique et politique - bac + 4)

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

2.1 Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants remplissant les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la BEL. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr) en sélectionnant la case ISMAPP - concours d'entrée en bac + 4.

2.2 Admission

Les candidats inscrits au concours de l'ISMaPP dans le cadre de la BEL seront convoqués à une épreuve orale. Celle-ci consistera, devant jury, en un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique, qui vise à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points à l'écrit (notes de la BEL) et à l'oral supérieur au total de points défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

Annexe 9 - Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) / École spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr - concours littéraire

L'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan est une école militaire qui forme des officiers.

Elle est située à l'ouest de Rennes. Le statut des élèves est celui d'officier des armes de l'armée de terre. La scolarité, d'une durée de trois ans, est rémunérée.

Les étudiants intéressés par l'ESM de Saint-Cyr se reporteront utilement au site suivant : <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM/Le-concours-d-entree-a-l-ESM-Litteraire>

1. Inscription

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours de la BEL.

Ils doivent remplir les conditions spécifiques d'inscription suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (pour le concours 2022, être né en 2000 ou après) ;
- être en règle avec le Code du service national ;
- être titulaire du baccalauréat ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre.

La langue de l'épreuve de commentaire de texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte est choisie parmi l'anglais, l'allemand, l'arabe moderne, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le russe.

L'inscription ne donne lieu à aucuns frais de dossier.

Toutes les informations utiles, notamment les textes réglementaires et les dispositions relatives au concours, sont disponibles sur le site : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM>

Les épreuves du concours sont définies dans l'arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et paru au JO n° 218 du 21 septembre 2018, texte n° 11).

La liste des centres médicaux des armées est accessible à : <http://www.defense.gouv.fr/sante/dossiers-complementaires/classeur-stress-post-traumatique/contacts-cma>. Les candidats conservent leur dossier et leur certificat médical, sans les envoyer. Ils sont invités à vérifier, lors de la remise de leur certificat d'aptitude, que la case Apte a bien été cochée, à défaut de quoi ils ne pourront accomplir les épreuves sportives et seront *de facto* éliminés. Le certificat médical d'aptitude sera présenté le premier jour de convocation aux épreuves orales et sportives.

Dans le cas où un candidat ne pourrait consulter un médecin des armées du fait de son éloignement géographique, il est autorisé à présenter un certificat médical signé par un médecin civil. Dans ce cas, seule son aptitude à subir les épreuves sportives pourra être reconnue. Il devra néanmoins consulter un médecin des armées impérativement avant son incorporation à l'ESM, afin que son aptitude générale au service soit déterminée. Le modèle d'imprimé de certificat médical civil est disponible en annexe de l'arrêté du 30 août 2021 paru au JO du 17 septembre 2021.

2. Épreuves écrites

Les résultats sont arrêtés par le sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>) et publiés au Bulletin officiel des armées.

3. Épreuves orales et sportives d'admission

Les candidats admissibles sont convoqués par courriel aux épreuves orales et sportives par le bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne. Ils doivent se présenter le premier jour des épreuves munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des épreuves sportives.

Le programme des épreuves orales de mathématiques et de langue ancienne est fixé chaque année par une circulaire diffusée sur le site : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>

Cyr/Comment-integrer-l-ESM/Le-concours-d-entree-a-l-ESM-Litteraire

Le ministre des Armées (ou le chef d'état-major de l'armée de terre par délégation du ministre) arrête, conformément aux décisions du jury, la liste principale et la liste complémentaire d'admission à l'ESM de Saint-Cyr. Les résultats, disponibles sur Internet (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>), sont publiés au Bulletin officiel des armées.

4. Bonification

Aucune bonification n'est accordée.

5. Intégration

La procédure d'intégration dans l'école est fixée par le bureau concours de la DRHAT, en concertation avec l'ESM de Saint-Cyr (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Les-dossiers-d-incorporation>).

L'admission à l'ESM de Saint-Cyr ne devient définitive qu'après vérification ultime de l'aptitude médicale (dossier médical datant de moins d'un an, **préalablement établi dans un centre médical des armées**), ainsi que des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

Coordonnées	Place offertes 2022
Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan / École spéciale militaire de Saint-Cyr 56381 Guer Cedex	Arrêté annuel à paraître au JO en février / mars 2022 (NB : 39 en 2021)

Organisme chargé du concours : Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) - Bureau concours - Case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris Cedex 12. Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 57 - E-mail : concours.rdt@gmail.com

Annexe 10 - École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture, l'École du Louvre dispense, depuis 1882, un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de muséologie, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Sa pédagogie associe cours théoriques et approches concrètes (travaux dirigés devant les œuvres, séances dans les salles de musée), et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine. Le cursus de formation de l'École du Louvre est organisé selon le schéma européen LMD. L'établissement délivre les diplômes suivants :

- le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre : bac + 3 ;
- le diplôme de muséologie de l'École du Louvre : bac + 4 ;
- le diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre (habilité au grade de master) : bac + 5 ;
- le diplôme de troisième cycle de l'École du Louvre (en co-encadrement universitaire ou non) : bac + 8.

L'École accueille environ 1 800 élèves.

Les élèves intéressés par l'École du Louvre se reporteront utilement à son site Web : <http://www.ecoledulouvre.fr>.

1. Procédure d'inscription des candidats

L'École du Louvre propose une voie d'accès à partir de la BEL pour une entrée en troisième année de premier cycle pour les élèves de CPGE ayant suivi, au minimum, deux années de classe préparatoire (hypokhâgne et khâgne), option histoire des arts.

Les élèves de CPGE qui souhaitent postuler en troisième année à l'École du Louvre doivent :

- s'inscrire à au moins l'un des concours suivants :

- concours de l'ENS de Lyon, série lettres et arts, spécialité arts - histoire et théorie des arts ;
- concours de l'ENS (Paris), option histoire et théorie des arts,
- concours B de l'École nationale des chartes, option histoire des arts.

- sélectionner, dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr), la case École du Louvre.

L'inscription au concours de l'École du Louvre est payante (65 euros), sauf pour les boursiers sur critères sociaux.

2. Admissibilité

L'École du Louvre fixe l'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves de la BEL.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués directement par l'École du Louvre aux épreuves suivantes :

- un oral d'histoire des arts, ayant pour objectif de vérifier la culture générale du candidat dans ce domaine ;
- un entretien individuel ayant pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil avec le cursus envisagé.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance du calendrier et des modalités de ces épreuves orales sur le site Internet de l'École du Louvre : www.ecoledulouvre.fr, dans la rubrique Être élève/premier cycle/comment s'inscrire/admission BEL-CPGE.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit et oral supérieur à la barre d'admission établie par l'École du Louvre en fonction du nombre de places disponibles. La liste des admis sera mise en ligne sur le site de l'établissement. Une liste d'attente sera établie.

Pour toute information complémentaire :

> Contact : bel@ecoledulouvre.fr

> Portes ouvertes et salons :

L'École du Louvre organise chaque année une journée portes ouvertes en janvier. Elle est également présente aux salons étudiants, à Paris, sur le stand du ministère de la Culture (Salon européen de l'éducation, Salon des formations artistiques, Start).

Enseignements primaire et secondaire

Lecture, grande cause nationale

Accompagnement des élèves à la pratique de la lecture

NOR : MENE2133905N

note de service du 16-11 2021

MENJS - DGESCO A1 - MEAC

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux délégués et déléguées académiques à l'action culturelle ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Le président de la République a retenu, pour l'année 2021-2022, la lecture comme grande cause nationale. Cet engagement national constitue une opportunité pour prolonger et amplifier l'action quotidienne de l'École, non seulement pour permettre aux élèves de maîtriser la lecture, mais aussi pour promouvoir, à l'école comme en dehors, une pratique quotidienne de la lecture. La lecture constitue en effet un vecteur de transmission du savoir, de culture, d'égalité des chances et, au-delà, d'épanouissement personnel pour les élèves.

La présente note de service décline les modalités de mise en œuvre des actions autour de cette grande cause nationale. La promotion de la lecture s'appuie en effet sur une démarche pédagogique, des temps ou événements permettant de la valoriser auprès des élèves, des partenariats, et la mobilisation de l'ensemble des équipes pédagogiques, notamment autour de l'action des professeurs documentalistes.

1. Fonder le parcours du lecteur : la lecture au cœur des savoirs fondamentaux

Le parcours d'un lecteur autonome s'organise dès l'école maternelle et s'inscrit tout au long de la scolarité. La mise en œuvre de ce parcours nécessite d'ouvrir l'élève à la diversité des usages de la lecture et à la richesse des écrits : lire pour savoir, se construire, s'émouvoir, agir, se souvenir, créer, questionner, imaginer. Ce parcours est d'autant plus solide qu'il associe les familles et les partenaires de l'école, au premier rang desquels les bibliothèques et les associations.

a. L'apprentissage de la lecture : maîtriser la lecture, développer le plaisir de lire et son partage

Pour parvenir à une lecture assurée, les activités qui conduisent à une meilleure maîtrise du langage écrit doivent s'inscrire dans tous les champs disciplinaires et les différents temps de l'élève. Elles s'articulent à celles qui fondent une première culture littéraire par des pratiques autonomes de lecture des élèves. Ainsi, la note de service 2018-049 du 25 avril 2018 [Construire le parcours d'un lecteur autonome](#) rappelle les différentes composantes de cet apprentissage.

Le développement de connaissances et d'habiletés de plus en plus complexes, dont relèvent l'automatisation de l'identification des mots, la fluence de lecture et la compréhension, constitue une priorité d'enseignement indispensable pour la pratique de différentes formes de lecture. Les entraînements spécifiques, réguliers et systématiques, à tous niveaux de la scolarité, concourent à l'acquisition d'une lecture aisée, silencieuse ou à voix haute, et expressive. Les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e sont des jalons favorisant la régulation de cet enseignement. Les guides « Pour enseigner la lecture et l'écriture » au CP et au CE1 sont des outils qui accompagnent les professeurs dans ce travail.

b. Partager : la pratique régulière de la lecture à voix haute en classe

La construction d'une culture commune littéraire entretient le dialogue entre les œuvres du patrimoine, des textes littéraires anciens et les œuvres contemporaines. La continuité et la cohérence des réseaux de lecture mis en œuvre tout au long des cycles permettent aux élèves d'établir des liens d'une lecture à l'autre, entre l'œuvre lue et celles déjà rencontrées, ancrées dans la mémoire, mais aussi d'établir des liens avec des œuvres théâtrales, musicales ou plastiques. Ces rencontres passent par la lecture silencieuse, mais aussi à voix haute. La pratique de la lecture à voix haute permet, par son expressivité, une meilleure appropriation du texte, une motivation accrue, suscitée par les différentes exécutions possibles, la confrontation entre différentes interprétations en stimulant l'échange entre les élèves. La richesse et la variété des situations proposées comme des supports contribuent à entretenir la motivation de l'élève, à l'école élémentaire et au collège comme aux lycées : la lecture à l'unisson, la lecture en écho, la lecture orchestrée, la lecture en tandem, la

lecture théâtralisée, la lecture répétée à partir de l'écoute d'un enregistrement sont autant de propositions qui permettent à l'élève d'allier entraînements et plaisir de lire à voix haute.

Différentes actions favorisent la motivation des élèves, notamment des concours comme :

- **Les petits champions de la lecture**, pour les élèves de CM1 et CM2 (pour ses dix ans, le concours, ouvert aux classes de CM2, s'est également ouvert aux classes de CM1 depuis septembre 2021) ;
- **Si on lisait à voix haute** pour les élèves en collège et lycée, de la 6^e à la terminale (le concours est un projet de classe conduit sur toute l'année, depuis le travail des professeurs avec leurs élèves à la désignation du candidat de la classe, jusqu'à la grande finale à l'heure de grande écoute).

Les professeurs sont encouragés à y inscrire leurs classes.

c. Encourager la lecture spontanée et régulière

La lecture régulière et spontanée doit être encouragée pour développer et accroître l'intérêt des élèves pour la lecture. Des temps de présentation d'un ouvrage par le professeur ou par les élèves permettent de prendre connaissance d'un livre et de susciter l'envie de le découvrir, de le retrouver dans les bibliothèques (classe, école, centre de connaissances et de culture, bibliothèques publiques). Depuis 2017, près d'un million d'ouvrages ont été acquis dans le cadre du plan bibliothèque dans les écoles maternelles et élémentaires. Ils doivent être prêtés aussi souvent que possible aux élèves pour que ceux-ci puissent lire à la maison.

D'autres dispositifs peuvent être exploités pour encourager la lecture chez les élèves :

- **Jeunes en librairie** met en relation les élèves du secondaire avec les librairies indépendantes et leur fait découvrir l'ensemble des métiers du livre. Il est étendu auprès des collèges et lycées sur la base d'appels à projets portés par les enseignants et documentalistes pour leurs élèves. Les professeurs conçoivent des projets incluant des visites régulières dans les librairies, des rencontres avec d'autres professionnels du livre (auteurs, graphistes, maquettistes, éditeurs, bibliothécaires, imprimeurs, etc.), mais aussi des réalisations concrètes (élaborer une maquette, une quatrième de couverture, rédiger un coup de cœur, etc.). Au bout de ce parcours, l'autonomie est favorisée : un bon d'achat individuel est remis à chaque élève ;

- **le Pass Culture scolaire** : ce nouveau volet du Pass culture d'abord testé dans les académies de Rennes et Versailles en septembre 2021 sera étendu au niveau national en janvier 2022. À partir de janvier 2022, le Pass culture concernera aussi les élèves de moins de 18 ans :

- aux collégiens à partir de la quatrième : 25 € par élève en quatrième, 25 € par élève en troisième pour des projets collectifs avec la classe ;

- aux lycéens : 50 € par élève par an pour des sorties collectives et/ou des achats individuels - afin de créer un parcours d'accompagnement jusqu'à l'année de ses 18 ans, année pendant laquelle il disposera de 300 € pour parfaire individuellement son parcours culturel et artistique.

d. Écrire : enrichir l'activité de lecture

Les activités de lecture et d'écriture se conjuguent et se nourrissent l'une l'autre. Le plaisir d'écrire prolonge naturellement celui de lire. L'écriture renforce la compréhension des mots rencontrés en lecture et l'appropriation personnelle des œuvres lues. Les activités d'écriture sous toutes leurs formes sont donc encouragées. Elles gagnent à s'ouvrir au partenariat et à s'enrichir de contributions extérieures, par exemple :

par des ateliers d'écriture animés par des professionnels de l'écriture : auteurs, scénaristes, paroliers, dans le cadre scolaire et périscolaire : ainsi les actions conduites par le Labo des histoires en école, au collège et au lycée ;

par la participation à des prix d'écriture comme le Prix de la BD scolaire, avec le Festival d'Angoulême, le plus grand concours européen de bande dessinée ouvert aux élèves de la grande section de maternelle à la terminale (réalisation d'une bande dessinée sur un thème libre).

2. Lire, échanger, rencontrer des écrivains : la lecture comme composante de l'éducation artistique et culturelle

La variété des activités de classe et leur récurrence renforcent le goût pour le livre et fluidifient la lecture. Engagé depuis plusieurs années à l'école comme au collège, le quart d'heure lecture, temps banalisé de lecture personnelle, développe la concentration des élèves, leur aisance et leur attachement à une pratique régulière de la lecture. Il doit donc, comme rappelé dans la circulaire de rentrée de l'année 2021-2022, être systématisé à l'école et au collège.

La lecture peut également donner lieu à des temps d'échanges entre élèves, avec un auteur, avec des familles, etc. Les discussions autour des lectures permettent de favoriser l'appropriation des œuvres et peuvent intégrer ou alterner trois niveaux de questionnement :

- **sur le sens du texte**, lorsque le texte suscite un problème de compréhension ;
- **sur l'interprétation**, lorsque le questionnement implique l'implicite du texte et la façon dont le lecteur s'empare des informations pour construire sa propre interprétation ;
- **sur les valeurs**, lorsque le texte est un point de départ pour évoquer des questions d'éthique et invite à dépasser le stade des opinions pour analyser et discuter les valeurs mises en exergue.

Plusieurs activités peuvent être conduites pour renforcer l'éducation à la lecture :

- **Le cercle de lecture** permet l'expression personnelle des émotions ressenties durant la lecture. Le lecteur peut ainsi prolonger le dialogue instauré avec l'œuvre durant sa lecture. Une activité telle que Mon conseil de lecture en 180 secondes, où les élèves sont invités à parler des lectures qu'ils ont aimées, peut trouver sa place dans ce dispositif.
- **Le carnet de lecteur** développe un rapport intime avec les textes dans le cadre de lectures personnelles autonomes ou de lectures partagées. Utilisé librement, cet espace de parole personnelle contribue à garder en mémoire les œuvres lues durant son parcours de lecteur.
- **La rencontre des auteurs et illustrateurs** permet de créer les conditions d'un dialogue autour de livres, d'histoires, de l'acte d'écrire, afin de susciter l'envie de lire et d'écrire. La définition du projet et la précision des attentes exprimées auprès des auteurs déterminent en grande partie la qualité et l'impact de la rencontre sur les élèves. Les DAAC, les Drac, et les bibliothèques sont des relais pour faciliter ces rencontres dans la classe, dans les festivals et dans les salons littéraires.

En lien avec le Centre national du livre, des résidences d'auteurs/scénaristes/illustrateurs peuvent être créées dans les écoles, collèges et lycées. Elles permettent une fréquentation des auteurs sur un temps long. De nouveaux appels à projets seront prochainement publiés pour proposer une résidence en école ou en établissement scolaire par département : les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle établiront une première sélection parmi les candidatures des établissements intéressés, qu'elles adresseront à la direction générale de l'enseignement scolaire et au centre national du livre, chargés d'établir la liste finale des établissements bénéficiaires.

Dans le cadre des offres du Pass Culture destinées aux collégiens et lycéens, des Classes d'auteurs ou Masterclass seront proposées, dans le domaine littéraire de la fiction comme celui de la non-fiction.

■ **La participation à des prix dans une démarche partenariale, notamment :**

- **Le Prix Goncourt des lycéens**, qui offre à une cinquantaine de classes l'occasion de lire l'intégralité de la sélection Goncourt et d'élire leur auteur préféré : l'édition lancée en septembre 2021, concerne 1 700 élèves et 56 lycées ;

- **Le Fauve des lycéens** au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême : le prix permet à environ 1 000 lycéens de choisir leur œuvre favorite parmi une dizaine de BD de la sélection officielle.

Peuvent également être envisagées des actions avec des partenaires de longue date, comme l'association Lire et faire lire. Fondée en 1999 et déployée sur l'ensemble du territoire national, elle favorise la transmission entre générations du goût de lire. Des bénévoles, la plupart du temps des seniors, prennent en charge chaque semaine de petits groupes d'élèves, sur les temps scolaire ou périscolaire, afin de partager un moment de lecture avec eux.

Toutes ces modalités sont étroitement corrélées les unes aux autres et s'inscrivent dans le cadre des lectures partagées. Elles contribuent à développer une mémoire culturelle des œuvres lues.

3. Mettre en valeur les initiatives à l'occasion des Nuits de la lecture

La Nuit de la lecture a été créée en 2017 par le ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire et démocratiser l'accès à la lecture. Du 20 au 23 janvier 2022, la 6e édition des **Nuits de la lecture aura pour thème l'amour, et s'inspirera de l'injonction de Victor Hugo « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! »**. Ces Nuits seront l'occasion de soutenir et de valoriser la multitude d'actions en cours menées par les professeurs sur le territoire, avec les partenaires locaux et nationaux, pour favoriser la lecture chez les jeunes. Il s'agit d'ouvrir l'école et les établissements ou de sortir de l'école et d'investir d'autres lieux (bibliothèques, théâtres, restaurants, etc.) afin de mettre en lumière les actions en faveur du livre et de la lecture.

Une inscription des établissements sur la plateforme des Nuits de la lecture permet une plus grande visibilité, et l'attribution de chèques Lire pour les projets les plus aboutis.

Exemples d'actions:

- dans le cadre de dispositifs : la remise d'un prix littéraire, ateliers de lecture, rencontre avec un auteur / un illustrateur, chocolat/café littéraire, des concours de lecture (Les petits champions de la lecture) ;
- des performances : *happenings* : les brigades d'interventions poétiques ou de lecture qui permettent aux élèves d'organiser des prestations de lecture impromptues dans les classes, dans les lieux publics, des lectures improvisées, etc. ;
- partage d'œuvres : des lectures à haute voix, des expositions d'affiches, de kakémonos, des livres en boîtes, des *kamishibais* (planches cartonnées qui permettent de raconter et de lire une histoire), etc. sont autant d'occasions pour les élèves de rendre compte de leur lecture par des écrits et des productions artistiques.

4. Pilotage, formation et accompagnement des enseignants

a. Pilotage du projet en académie

Pour que l'opération Lecture, grande cause nationale puisse être déployée sur l'ensemble du territoire et produise les effets attendus, les académies organisent son pilotage en s'appuyant sur les personnes ressources identifiées, ainsi que sur les partenaires. Les actions engagées sollicitent tous les niveaux d'enseignement et s'adressent également aux lycéens, notamment aux élèves de première qui passeront les épreuves anticipées de français au baccalauréat.

Le référent livre et lecture au sein de la DAAC coordonne l'offre partenariale et soutient l'engagement des écoles et des établissements qui sera poursuivi à la suite de l'événement des Nuits de la lecture.

Les chefs d'établissements inscrivent les projets sur Adage.

Si les actions du livre et de la lecture sont multiples, ainsi que le révèle Adage, leur mise en synergie au travers d'une vision cohérente permet de consolider **le projet global Lecture à l'échelle académique**.

Il est demandé aux DAAC de faire remonter à la mission éducation artistique et culturelle les projets emblématiques de leur académie, notamment à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Molière le 15 janvier 2022, et du bicentenaire de la naissance de Flaubert le 10 décembre 2021.

b. Formation des enseignants

La formation continue des professeurs constitue un levier pour consolider la place de la lecture dans l'acte d'enseigner et d'apprendre. À ce titre, la lecture peut être un objet de formation permettant aux professeurs d'harmoniser leurs pratiques pédagogiques, de renforcer leurs connaissances didactiques, de consolider la place des pratiques de lecture dans leurs gestes professionnels (lecture à voix haute, livres audio, supports numériques). Dans le cadre du Plan français, le travail en constellation et le temps d'animation pédagogique se prêtent particulièrement à l'intégration des enjeux liés à la lecture dans toutes ses dimensions. Le travail collaboratif autour des liaisons école-collège est également un temps de formation privilégié à cet effet, visant à construire un véritable parcours de lecteur pour l'élève.

Une cartographie des formations liées à la lecture sera tenue par les responsables académiques de la formation, en lien étroit avec les corps d'inspection pédagogique et les DAAC.

c. Organiser le parcours de lecteur au sein de l'École et de son environnement

Une réflexion collégiale doit présider au parcours du lecteur, pour une mise en œuvre annuelle et pluriannuelle tout au long des cycles. Les programmes de français, les listes de référence et notices des ouvrages de littérature de jeunesse, de l'école aux lycées, garantissent au lecteur un nombre important de repères culturels communs en se confrontant à des textes de plus en plus exigeants. Toutes les ressources et pratiques offertes par le numérique sont utilement mobilisées.

La place de la lecture chez les élèves **en dehors du temps scolaire** constitue un sujet de réflexion tout aussi important. Les professeurs communiquent avec les familles sur le travail conduit en lecture, sur les actions menées en lien avec les acteurs de la chaîne du livre, mais aussi sur la lecture comme loisir, à la maison. Ils encouragent la lecture personnelle des élèves, en particulier le week-end et durant les vacances. Dès l'école maternelle, les professeurs informent les familles sur les vertus de la lecture partagée pour inciter les parents à consacrer régulièrement un temps à la lecture à voix haute avec leur enfant. Les professeurs favorisent et organisent la circulation de livres entre l'école et les familles. Ils offrent l'occasion d'associer les familles au plaisir de partager la lecture et organisent dans ce cadre des événements ouverts aux parents, sur les temps scolaire et extra-scolaire, en lien avec les projets éducatifs de territoire.

Dans cette perspective, les professeurs définissent les modalités les plus favorables aux élèves afin qu'ils puissent accéder facilement et quotidiennement à des livres variés. Les coins livres dans la salle de classe, les bibliothèques d'école, les CDI sont des lieux familiers aux élèves, qu'ils fréquentent régulièrement, par eux-mêmes et à l'initiative de leurs professeurs, en particulier pour y consulter, feuilleter, choisir, lire des ouvrages. La mobilisation, au collège et au lycée, des professeurs documentalistes est déterminante pour la réussite de l'ensemble de ces actions, dont les CDI sont souvent les lieux de réalisation.

Afin de faciliter la conduite de ces actions, des ressources ainsi que les principaux concours et partenariats sont mis en ligne sur eduscol.fr.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Sports

Établissements publics

Liste des établissements placés sous la tutelle du ministre en charge des sports en application de l'article R. 212-8 du Code du sport

NOR : SPOV2133310N

note de service n° DS/3B/2021/01 du 21-10-2021

MENJS - DS

Références : article R. 212-8 du Code du sport ; articles A. 212-175-11 et suivants du Code du sport et l'annexe II-21 du Code du sport ; lettre du directeur des sports n° D-21-014142 du 4-5-2021

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux préfètes et préfets de départements, aux directeurs généraux de l'ENSM, de l'IFCE et de l'Insep ; au directeur de l'ENVSJN ; aux directeurs et directrices des Creps

La liste des établissements placés sous la tutelle du ministre en charge des sports, chargés d'assurer la formation aux diplômes mentionnés à l'article R. 212-1 lorsque ce diplôme porte sur les activités physiques ou sportives énumérées à l'article R. 212-7 est définie pour cinq années à partir du 1er janvier 2022 comme suit :

Canoë-Kayak	Creps Provence-Alpes-Côte d'Azur Creps Rhône-Alpes Creps de Toulouse
Canyonisme	Creps de Montpellier Creps Provence-Alpes-Côte d'Azur Creps Rhône-Alpes École nationale des sports de montagne
Escalade	Creps de Montpellier Creps Rhône-Alpes Creps Provence-Alpes-Côte d'Azur
Glisses aérotractées	Creps de Montpellier École nationale de voile et des sports nautiques
Parachutisme	Creps Provence-Alpes-Côte d'Azur
Plongée subaquatique	Creps de Bordeaux Creps de La Réunion Creps de Montpellier Creps de Pointe-à-Pitre Creps Provence-Alpes-Côte d'Azur
Spéléologie	Creps Rhône-Alpes
Surf	Creps de Bordeaux Creps Pays de la Loire Creps de Pointe-à-Pitre École nationale de voile et des sports nautiques
Vol libre	Creps de Toulouse École nationale des sports de montagne
Voile au-delà de 200 miles nautiques d'un abri	École nationale de voile et des sports nautiques

Pour la ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des sports, et par délégation,

Pour le directeur des sports, et par délégation,

La cheffe de service, adjointe au directeur des sports,
Laurence Vagnier

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne

NOR : SPOV2133444A

arrêté du 3-11-2021

MENJS - DS

Vu Code du sport, notamment article D. 211-55 ; arrêté du 23-11-2020 ; arrêté du 1-3-2021

Article 1 - Est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale des sports de montagne :

En qualité de représentante de l'État

Représentante du ministre chargé de l'éducation

Régine Battois-Locatelli, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive au rectorat de l'académie de Grenoble, en remplacement de Jérôme Louvet.

Article 2 - Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Fait le 3 novembre 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Le directeur des sports,

Gilles Quénéhervé

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2133318S

décision du 3-11-2021

MENJS - DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation et notamment article D. 338-19 ; arrêté du 17-12-2019 ; décision du 17-6-2021 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 - Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous, sont désignés, en annexe 1 à la présente décision.

Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe 7 : Fromager-fromagère

Classe 8 : Poissonnier, écailler, poissonnière, écaillère

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classe 12 : Technologie automobile

Classe 15 : Frigoriste

Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classe 4 : Verrerie, Cristallerie

- option verre à chaud gobeletterie ;

- option verre à chaud assortissement ;

- option verre à chaud presse-papier ;

- option verre à chaud gravure traditionnelle ;

- option verre à chaud taille traditionnelle ;

- option verre à chaud gravure-sculpture.

Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classe 1 : Dentelles

- option dentelles aux fuseaux ;

- option dentelles à l'aiguille ;

- option dentelles mixtes ;

- option dentelles au crochet.

Classe 6 : Coiffure

Groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classe 5 : Métiers de l'armurerie

Article 2 - Les personnalités figurant dans l'annexe 2 à la présente décision sont nommées membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France, prévues à l'article D. 338-19 du Code de l'éducation susvisé, pour le groupe, la classe et les options mentionnés en remplacement des personnalités nommées par décision du 17 juin 2021 susvisée.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 3 novembre 2021

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe 1 - Membres des commissions de jury de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

Commission Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classes	Noms Prénoms	Qualité
7- Fromager-Fromagère	Arnaud Jean-Charles	Membre
7- Fromager-Fromagère	Boistay Erick	Membre
7- Fromager-Fromagère	Borrel Bruno	Membre
7- Fromager-Fromagère	Monsieur Bouchait Dominique	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Boularouah Virginie	Membre
7- Fromager-Fromagère	Bourgon François	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Broquere Cécile	Membre
7- Fromager-Fromagère	Burgat-Charvillon Laetitia	Membre
7- Fromager-Fromagère	Cartereau Thierry	Membre
7- Fromager-Fromagère	Charron Benoît	Membre
7- Fromager-Fromagère	Chassard Patrice	Membre
7- Fromager-Fromagère	Chaumien-Dubois Martine	Membre
7- Fromager-Fromagère	Chevenet Thierry	Membre
7- Fromager-Fromagère	Déal Josiane	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Degoulet Fabien	Membre
7- Fromager-Fromagère	Deslandes Bruno	Membre
7- Fromager-Fromagère	Dubois Laurent	Vice-président Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Dubouloz Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Escriva-Alaimo Nina	Membre
7- Fromager-Fromagère	Fouchereau Michel	Président Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Fouchereau Corinne	Membre
7- Fromager-Fromagère	Gaborit Laetitia	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Gay Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Houlbert Éric	Membre
7- Fromager-Fromagère	Janin Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Lacombe Damien	Membre
7- Fromager-Fromagère	Lassagne Didier	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Lefebvre Éric	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Legrand Pierre	Membre
7- Fromager-Fromagère	Lemarie Benoît	Membre
7- Fromager-Fromagère	Loiseau-Lepicard Sophie	Membre
7- Fromager-Fromagère	Lorho Christelle	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Lorho Cyrille	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Luc Pascal	Membre

7- Fromager-Fromagère	Martinez Sophie	Membre
7- Fromager-Fromagère	Michelin Daniel	Membre
7- Fromager-Fromagère	Mihoubi Samia	Membre
7- Fromager-Fromagère	Muglia Christian	Membre
7- Fromager-Fromagère	Mure-Ravaud Bernard	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Normand Joseph	Membre
7- Fromager-Fromagère	Olivier Romain	Membre
7- Fromager-Fromagère	Paccard Jean-François	Membre
7- Fromager-Fromagère	Petit Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Polese Annick	Membre
7- Fromager-Fromagère	Madame Regent Emmanuelle	Membre
7- Fromager-Fromagère	Robin François	Membre Meilleur ouvrier de France
7- Fromager-Fromagère	Rochard Philippe	Membre
7- Fromager-Fromagère	Rollet-Gérard Pierre	Membre
7- Fromager-Fromagère	Roquefeuil Thierry	Membre
7- Fromager-Fromagère	Royer Valérie	Membre
7- Fromager-Fromagère	Sena Max	Membre
7- Fromager-Fromagère	Sicard Morgan	Membre
7- Fromager-Fromagère	Teixeira Louis	Membre
7- Fromager-Fromagère	Madame Thieullent Michelle	Membre
7- Fromager-Fromagère	Thoby Vincent	Membre
7- Fromager-Fromagère	Thuet Hubert	Membre
7- Fromager-Fromagère	Vergne Vincent	Membre Meilleur ouvrier de France
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Aerts Véronique	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Antoine Charlotte	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Barba Lucien	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Bouton Adrien	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Cano Ingrid	Vice-présidente
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Causse Romain	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Christin Arthur	Vice-président
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Coatanea Vincent	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Derennes Éric	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Febvre Dominique	Membre

8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Fernandez Jean-Pierre	Vice-président
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Gauvain Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Gorbea Évasio	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Goube Jordan	Membre Meilleur ouvrier de France
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Gremont Mathieu	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Lamour Laure	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Leduc Reynald	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Le Fur Bruno	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Lubineau Sébastien	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Lucine Patrice	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Marty Patrick	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Merle Alain	Vice-président
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Moreau Silvère	Président
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Moreau Marie	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Morin Fabien	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Morlot Georges	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Pieux Didier	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Ramet Jean-Marc	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Reydel Bruno	Vice-président
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Riou Françoise	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Rousseau Jean-Pierre	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Rubeaux Claude	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Vanhamme Gérard	Membre
8- Poissonnier, Écailler, Poissonnière, Écaillère	Vianey Jean-Marie	Membre

Commission Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

Classes	Noms Prénoms	Qualité
---------	--------------	---------

12- Technologie Automobile	Brizard Stéphane	Membre
12- Technologie Automobile	Brouillet Matthieu	Membre
12- Technologie Automobile	Caubergs Matthieu	Membre
12- Technologie Automobile	Cheballah Martin Amar	Membre
12- Technologie Automobile	Creton Nicolas	Membre
12- Technologie Automobile	Debouzy Philippe	Membre
12- Technologie Automobile	Delannoy Christophe	Membre
12- Technologie Automobile	Deloye Josiane	Membre
12- Technologie Automobile	Dulamon Jean	Membre
12- Technologie Automobile	Kuentz Jérôme	Président
12- Technologie Automobile	Salin Daniel	Vice-président
12- Technologie Automobile	Viallanex Éric	Membre
15- Frigoriste	Gillet Claude	Membre
15- Frigoriste	Gourio Gilles	Membre
15- Frigoriste	Mearini Andriano	Vice-président
15- Frigoriste	Minssieux Paul	Président
15- Frigoriste	Terrier Marie-France	Membre

Commission Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classes	Noms Prénoms	Qualité
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Bigot Éric	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Monsieur Bour Frédéric	Président
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Dolipski Stéphane	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Ferstler Guy	Membre

4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Garnier Loïc	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Kuntz Jean-Luc	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Léonard Olivier	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Mandry Denis	Vice-président
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Marande Stéphane	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Muller Matthieu	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Regnault Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Renard Yannick	Membre

4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Schilt François	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Seychal Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Schneider Laura	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Vaneson Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Wolf Éric	Membre
4- Verrerie, Cristallerie option verre à chaud gobeletterie, option verre à chaud assortissement, option verre à chaud presse-papier, option verre à chaud gravure traditionnelle, option verre à chaud taille traditionnelle, option verre à chaud gravure-sculpture	Zimmermann Xavier	Membre Meilleur ouvrier de France

Commission Groupe X : Métiers des accessoires du vêtement et de la beauté

Classes	Noms Prénoms	Qualité
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Audabram Benoît	Membre
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Lefebvre Brigitte	Membre

1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Lemiere Nathalie	Vice-présidente
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Mauboussin Johanna	Membre
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Madame Proucelle Frédérique	Membre
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Salvador Mylène	Présidente
1- Dentelles option dentelles aux fuseaux, option dentelles à l'aiguille, option dentelles mixtes, option dentelles au crochet	Salvador-Morel Marjolaine	Membre
6- Coiffure	Aknin Jean-Jacques	Membre
6- Coiffure	Attoyan Franck	Vice-président Meilleur ouvrier de France
6- Coiffure	Bonneau Laurent	Membre
6- Coiffure	Brevi Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
6- Coiffure	Cornillion Fabrice	Membre
6- Coiffure	Dusseaux Florence	Membre
6- Coiffure	Laurent Philippe	Membre
6- Coiffure	Lavergne Christian	Membre
6- Coiffure	Thill Jacques	Membre
6- Coiffure	Wittmer Denis	Président Meilleur ouvrier de France

Commission Groupe XII : Métiers des techniques de précision

Classes	Noms Prénoms	Qualité
5- Métiers de l'armurerie	Besombes Stéphane	Membre
5- Métiers de l'armurerie	Buffenoir Jean-Charles	Membre
5- Métiers de l'armurerie	Casetto Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
5- Métiers de l'armurerie	Clavier Roger	Vice-président
5- Métiers de l'armurerie	Dajusta Elisabeth	Membre
5- Métiers de l'armurerie	Ducros Christian	Membre
5- Métiers de l'armurerie	Laloubere Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
5- Métiers de l'armurerie	Mazodier Pierrick	Membre
5- Métiers de l'armurerie	Murgue Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
5- Métiers de l'armurerie	Savin Jean-Charles	Président Meilleur ouvrier de France

Annexe 2 - Membres des jurys de classe de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France (modifications apportées à la décision du 17 Juin 2021)

Groupe VIII : Métiers de la terre et du verre

Classes	Noms Prénoms	Qualité
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Borrel Yves	Membre Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Dubrez Éric	Vice-président
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Lefevre Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Louis Charlotte	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Louis Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Petit Ludovic	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Plombin Pascal	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Valls David	Vice-président
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Wierniezky Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Colin Adrian	Vice-président Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Monsieur Demoisson Frédéric	Vice-président Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Legueult Laure	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Legus Eddie	Membre Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Lambert Denis	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Rivoal Stéphane	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Petit Lionel	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Totet Monique	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option verrerie scientifique	Wierniezky Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Guegan Pascal	Vice-président
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Lataille Floriane	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Legus Eddie	Vice-président Meilleur ouvrier de France
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Seince Françoise	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Trimurg Pagel Claudia	Membre Meilleur ouvrier de France

9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Vayre Valérie	Membre
9- Soufflage du verre au chalumeau, option perlerie	Wierniezky Jean-Michel	Président Meilleur ouvrier de France